

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2020/02/04/2020201049/justel>

Dossier numéro : 2020-02-04/15

Titre

4 FEVRIER 2020. - Arrêté ministériel classant, comme monument, la perche couverte à Genval, en raison de ses intérêts social et paysager qui satisfont aux critères d'authenticité, de rareté et d'intégrité

Source : SERVICE PUBLIC DE WALLONIE

Publication : Moniteur belge du 06-03-2020 page : 13996

Entrée en vigueur : 16-03-2020

Table des matières

Art. 1

Texte

Article 1er. est classée, comme monument, la perche couverte à Genval, en raison de ses intérêts social et paysager qui satisfont aux critères d'authenticité, de rareté et d'intégrité.

A titre informatif, le bien est sis dans la commune de Rixensart, parcelle cadastrée Rixensart, 2^{ème} division, section b, n° 519 a.